

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE290

présenté par

M. El Guerrab, M. Becht, M. Bournazel, Mme Chapelier, M. Christophe, M. Euzet, Mme Firmin  
Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, M. Lamirault,  
M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, Mme Valérie Petit, M. Potterie et  
Mme Sage

-----

### ARTICLE 2

A l'alinéa 6, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les contrôles et la transparence autour de l'aide au développement française. Alors que nous sommes à moins de 10 ans de l'atteinte des objectifs de développement, la redevabilité du Gouvernement sur les thématiques de solidarité internationale n'ont jamais été aussi importante.